REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

2021-837 Décret n° portant nomination du Trésorier payeur régional de Kolda

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution;

VU la loi organique n°2012-23 du 23 décembre 2012 sur la Cour des Comptes ;

VU la loi organique nº 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique

n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique

nº 2016-34 du 23 décembre 2016;

VU la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités territoriales, modifiée ;

VU le décret n°62-195 du 17 mai 1962 portant réglementation sur les comptables publics ;

VU le décret n°62-233 du 14 juin 1962 relatif au cautionnement des comptables publics ;

VU le décret n°63-478 du 13 juillet 1963 relatif à l'hypothèque forcée sur les biens comptables publics ;

VU le décret n° 2020-978 du 23 avril 2020 portant Règlement général sur la Comptabilité

publique;

- VU. le décret n°2020-2098 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination des ministres et Secrétaires d'Etat et fixant la composition du Gouvernement;
- VU le décret n°2020-2100 du 1er novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères ;
- VU le décret n° 2020-2193 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget;

Sur proposition du Ministre des Finances et du Budget,

DECRETE:

Article premier.- Monsieur Cheikh SENE, inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°616 253/K, précédemment percepteur de Foundiougne, est nommé Trésorier payeur régional de Kolda en remplacement de Monsieur Abdoul Aziz DIOP appelé à d'autres fonctions.

Article 2.-Monsieur SENE est chargé d'exécuter les opérations du budget de l'Etat au niveau dé la Région de Kolda cumulativement à ses fonctions de receveur des collectivités territoriales des départements de Kolda et de Médina Yoro Foula, à l'exclusion de celles confiées à d'autres comptables publics.

Il doit justifier de la prestation de serment et de la constitution du cautionnement prévues par la réglementation.

Il a droit aux indemnités de responsabilité et de gestion attachées à ce poste.

Article 3.- Le Ministre des Finances et du Budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le

Macky SALL

REPUBLIQUE DU SENEGAL UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI 0.8

MFB/DGCPT/DAP

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

Dakar, le

13 JUIL, 2021

TRÉSOR PUBLIC

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR

Direction de l'Administration et du Personnel

Dato 137

BORDEREAU D'ENVOI

Des pièces adressées à : Monsieur le Directeur de la Comptabilité publique DAKAR

N° d'ordre	ANALYSE	Nbre de pièces	OBSERVATIONS
01	Décret n° 2021-837 du 23 juin 2021 portant nomination du Trésorier Payeur régional de Kolda.	01	Pour information
Total		01	



